

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 janvier 2024

Délibération n°2024/019

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

CHALON
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
COUR ET BUIS
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MOISSIEU SUR DOLON
MONSTEROUX MILIEU
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT ALBAN DU RHONE
SAINT BARTHELEMY
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU

Mr DOLPHIN Jean-Michel
Mr SEGUI Jean Michel
Mme CLARET Nelly
Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
Mme TYRODE Elisabeth
Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
Mr BONNETON Gilles
Mr VIALLATTE Régis
Mr GARNIER Jacques
Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
Mme DUGUA Isabelle
Mr MANIN Gilbert
Mr MERLIN Denis
Mr DURIEUX Jean Luc
Mr PASCAL Michel
Mr MERCIER Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie
Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme LINOSSIER Nathalie
Mr TEIL Laurent
Mr CHAMBON Denis
Mr BECT Gérard
Mme LECOUTRE Sandrine
Mr MONTEYREMARAD Axel
Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida
Mr CROS Michel
Mr MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZMr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARD Christian pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme GRANGEOT Christelle pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr BERHAULT Yann pouvoir à Mr CHAMBON Denis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean François pouvoir à Mme DUGUA Isabelle - Mr ILTIS Laurent pouvoir à Mr DURIEUX Jean Luc - Mme HAINAUD Marie-Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr PERNOT Bernard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Environnement : information sur le projet Agroforesterie participative en Nord Isère

L'Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes qui dispose d'un service technique dédié au bocage et aux agroforesteries depuis 1996 - La Mission Haie - est une association qui accompagne les collectivités, les organismes professionnels agricoles et les agriculteurs à déployer de l'agroforesterie. Elle intervient pour aider les choix d'implantation de haies ou d'arbres en fonction des effets attendus et de variétés (Végétal local en priorité), et pour réaliser les visites de suivi des plantations.

Le programme Agroforesterie participative en Nord-Isère vise à développer sur le territoire EBER des solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets du changement climatique et favoriser la biodiversité.

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône mène des actions en faveur de l'atténuation du changement climatique via son Plan Climat Air Énergie Territorial.

Ainsi, il est proposé de créer un partenariat entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et la Mission Haie Rhône Alpes dans le cadre d'une mission spécifique sur le territoire intercommunal.

La Mission Haie s'engage à réaliser la mission prévue pour elle au sein du programme Agroforesterie participative en Nord-Isère sur la période 2024-2026 avec les objectifs suivants :

- Environ 10 projets réalisés sur le territoire de la CC EBER,
- Environ 4 000 arbres et arbustes plantés sur le territoire de la CC EBER,
- Une vidéo pour présenter un projet réalisé sur le territoire de la CC EBER,
- Une planche graphique en cours de réalisation,
- Environ 10 journées de plantation associant agriculteurs et citoyens,
- Au moins 1 manifestation autour du projet sur le territoire de la CC EBER visant à la fédérer les acteurs autour du projet et favoriser des rencontres entre acteurs du territoire pour imaginer le territoire de demain.

La Communauté de communes EBER s'engage à accompagner le projet par les actions suivantes :

- Appuis et relais des communications pour les journées de plantation citoyenne,
- Appuis et relais des communications pour l'événement annuel du projet qui permet la rencontre des acteurs du territoire autour des solutions fondées sur la nature.

Un montant forfaitaire annuel de participation aux frais est fixé à 4 000,00 € /an pour la réalisation du projet (pour chacune des années 2024- 2025 et 2026).

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération n° 2023/186 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2023 arrêtant le projet du Plan Climat Air Energie Territorial.

Considérant l'avis de la commission Environnement du 21 novembre 2023 notant l'importance de favoriser la sauvegarde de la biodiversité sur le territoire,
Considérant la compétence de La Mission Haie Rhône-Alpes, association qui accompagne les collectivités, les chambres d'agriculture et les agriculteurs pour déployer de l'agroforesterie,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

VALIDE le partenariat de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône avec l'Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes pour mener cette expérimentation contribuant aux objectifs du Plan Climat Air Territorial,

VALIDE le montant forfaitaire annuel de participation aux frais fixé à 4 000,00 € /an pour la réalisation du projet (pour chacune des années 2024- 2025 et 2026),

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD